■ Green Up the Roof!

DIADEM®

INSTRUCTIONS DE SERVICE

RoofX®-C et RoofX®-W/T Systèmes de sécurité contre les chutes de hauteur

Dispositif d'ancrage conforme aux normes EN 795:2012 et CEN/TS 16415:2013

RoofX®-C Single / Glide
RoofX®-W/T Single / Glide

Table des matières

1	Description des symboles	3
2	Introduction – Indications générales	4
2.1	Point d'ancrage unique (single)	4
2.1.1	RoofX®-C Single	4
2.1.2	RoofX®-W/T Single	4
2.2	Glide ligne de vie	4
2.2.1	RoofX®-C Glide	4
2.2.2	RoofX®-W/T Glide	4
2.2.3	Possibilité de combinasion avec les systèmes DiaSafe® Glide	4
3	Consignes de sécurité	5
3.1	Instructions générales de sécurité	5
3.2	Application	6
4	Responsabilité du fabricant, garantie	7
4.1	Conditions générales de la garantie	8
4.2	Durée de vie des systèmes	8
5	Accumulation du système, composants	9
5.1	RoofX® Single point d'ancrage unique	9
5.1.1	RoofX®-C Single	9
5.1.2	RoofX®-W/T Single	9
5.1.3	RoofX® Single / Composant de point d'ancrage	9
5.2	RoofX® Glide ligne de vide	10
5.2.1	RoofX®-C Glide	10
5.2.2	RoofX®-W/T Glide	10
5.2.3	RoofX® Glide / Composants de ligne de vie	11
5.3	Éléments de fixation, accessoires	12
5.3.1	Éléments de fixation RoofX®-C	12
5.3.2	Éléments de fixation RoofX®-W/T, fixation sur bois	12
5.3.3	Éléments de fixation RoofX®-W/T, fixation sur tôle trapézoïdale	12
5.3.4	Manchon d'étanchéité	12
5.3.5	Mousqueton conseillé	12
6	Support de montage	13
6.1	Hauteur de potelet et accumulation de couche	13
6.2	Support de montage	13
6.2.1	RoofX®-C	13
6.2.2	RoofX®-W/T application sur bois	14
6.2.3	RoofX®-W/T application sur tôle trapézoïdale	14
7	Documents	15
8	Données téchniques	15
9	Montage	15
10	Élimination	16
11	Fabricant, certificat	16

1 Description des symboles

Les Pictogrammes des Instructions de Service symbolisent les informations suivantes:

Les utilisateurs doivent avoir lu le présent manuel de service et se conformer strictement aux consignes de sécurité et d'emploi lors de l'utilisation de ces systèmes.

Nombre d'utilisateurs autorisés en même temps sur le système de sécurité. (max. 2 personnes dans ce cas précis).

Utilisation d'un équipement de protecion individuelle (EPI par EN 361 et EN 363) est récommendée. Il faut respecter les dispositions du fabricant d'EPI.

Danger imminent qui peut entraîner des blessures graves ou la mort.

2 Introduction – Indications générales

2.1 Point d'ancrage unique (single)

2.1.1 RoofX®-C Single

RoofX®-C Single a été conçu pour servir de **point d'ancrage**, afin d'assurer la sécurité de **2 personnes** conformément à la norme **EN 795:2012 & CEN/TS 16415:2013 Type A**, fixé sur béton, jusqu'á une inclinasion de 10°.
Il convient pour les systèmes anti-chute suivants, conformément à la norme EN 363:2008:

- Système d'arrêt de chute
- Système de retenue

2.1.2 RoofX®-W/T Single

RoofX®-W/T Single a été conçu pour servir de **point d'ancrage**, afin d'assurer la sécurité de **2 personnes** conformément à la norme **EN 795:2012 & CEN/TS 16415:2013 Type A**, fixé sur plaque OSB, bois ou tôle trapézoïdale, jusqu'á une inclinasion de 10°. Marquage: **W:** bois, **T:** tôle trapézoïdale.
Il convient pour les systèmes anti-chute suivants, conformément à la norme EN 363:2008:

- Système d'arrêt de chute
- Système de retenue

2.2 Glide ligne de vie

2.2.1 RoofX®-C Glide

RoofX®-C Glide a été conçu pour servir d'un système de ligne de vie horizontale, afin d'assurer la sécurité de **2 personnes**, conformément à la norme **EN 795:2012 & CEN/TS 16415:2013 Type C**, fixé sur béton, jusqu'á une inclinasion de 10°.
Il convient pour les systèmes anti-chute suivants, conformément à la norme EN 363:2008:

- Système d'arrêt de chute
- Système de retenue

2.2.2 RoofX®-W/T Glide

RoofX®-W/T Glide a été conçu pour servir d'un système de ligne de vie horizontale, afin d'assurer la sécurité de **2 personnes**, conformément à la norme **EN 795:2012 & CEN/TS 16415:2013 Type C**, fixé sur plaque OSB, bois ou tôle trapézoïdale, jusqu'á une inclinasion de 10°. Marquage: **W:** bois, **T:** tôle trapézoïdale.
Il convient pour les systèmes anti-chute suivants, conformément à la norme EN 363:2008:

- Système d'arrêt de chute
- Système de retenue

2.2.3 Possibilité de combinasion avec les systèmes DiaSafe® Glide

Chaque système de sécurité **RoofX® Glide** et **DiaSafe® Glide** (**RoofX® C Glide, RoofX® W/T Glide, DiaSafe® Glide, Wall-Fix® Glide**) est compatible pour réaliser une ligne de vie horizontale en plusieurs de surfaces.
Bénéficiant d'une certification ISO 9001:2009 et ISO 14001:2005, le fabricant garantit la plus haute qualité de production des systèmes RoofX® de la conception du produit jusqu'à la sélection des matériaux et un contrôle final de la qualité.

3 Consignes de sécurité

3.1 Instructions générales de sécurité

- Les système d'ancrage RoofX® de protection contre les chutes ne peuvent être installés/réviser que par des spécialistes muni d'un diplôme qui les autorisent à installer et à réviser ces systèmes, ainsi que les experts des autorités compétentes et des institutions de certification.
- Le système de sécurité ne doit être utilisé que par des personnes formées, compétentes / expérimentées et connaissant bien le système, dans le respect de l'état actuel de la technique.
- Le monteur doit connaître les règles de sécurité et les directives en vigueur sur le site et il faut les respecter.
- L'équipement de protection doit uniquement être utilisé par des personnes:
  - formées sur les équipements de protection individuelle (EPI)
  - saines de corps et d'esprit. Toute restriction médicale (problèmes cardiaques ou circulatoires, prise de médicaments, consommation d'alcool), sont susceptibles de porter préjudice à la sécurité de l'utilisateur.
  - Comprendre et accepter les possibilités, les restrictions et les risques associés à l'utilisation d'un équipement de protection.
- Un plan de prévention des risques doit prévoir les mesures de secours pour tous les cas d'urgence possibles.
- Avant de commencer les travaux, prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun objet ne risque de tomber depuis l'endroit où sont effectués les travaux. Respecter un périmètre de protection sous la zone où s'effectuent les travaux (trottoirs, etc.).
- Si, après la mise en service du système de protection, des travaux de transformation doivent être effectués à proximité du système de sécurité, il faut s'assurer que les travaux ne changent rien à la sécurité du système déjà installé! En cas de doute, il faut faire appel à un ingénieur B.T.P. ou entrer en contact avec le fabricant.
- En cas de sollicitation du système de sécurité provoquée par une chute, il ne faut plus utiliser les éléments constituant ce système mais le faire vérifer par du personnel spécialisé (contrôle séparé de chaque type d'élément, fixation sur le support, etc.).
- Une fois que le système ura servi pour arrêter une chute, il ne doit plus être réutilisé avant sa révision et son remplacement partiel ou complet.
- Toute modifcation sur le système de sécurité est interdite.
- Il est interdit d'utiliser le système comme une protection contre la foudre. Les composants d'une systéme de protection contre la foudre ne doivent pas charger statiquement le systéme de sécurité. Il faut toujours respecter les dispositons locales de protection contre la foudre.
- Il est interdit d'attacher une charge au câble d'ancrage (par example: concret, outils, havresac, etc.) et d'utiliser le point d'ancrage our des travaux acrobatiques (en suspension).
- Il est interdit d'utiliser le système comme point d'ancrage d'un système d'intervention de travailleur sur corde (cordiste/alpinistes). Le système ne doit supporter aucune autre charge supplémentaire à la charge correspondant à sa fonction.
- Les système d'ancrage RoofX® de protection contre les chutes ne peuvent être installés/réviser que par des spécialistes muni d'un diplôme qui les autorisent à installer et à réviser ces systèmes, ainsi que les experts des autorités compétentes et des institutions de certification.
- L'une des exigences de base d'une longévité impeccable du système antichute est l'obligation d'une maintenance du produit tous les 12 mois suite à son installation et selon les instructions du fabricant.

- La clause de non-responsabilité s'applique au cas où les travaux de maintenance ne sont pas exécutés dans les délais prévus.
- L'intervalle de contrôle proposé par le fabricant (et à définir individuellement) dépend des dispositions légales dans la région, de la fréquence d'utilisation et des conditions environnementales sur site (par ex. contamination chimique, foudres fréquents, etc.).
- L'ajout de pièces au système RoofX® ne peut avoir lieu qu'avec des pièces originales du fabricant compatibles avec le système. L'utilisation de composants ou de produits - certes identiques - mais provenant d'autres fabricants est strictement interdite.
- Le système d'ancrage RoofX® de protection contre les chutes ne peut être utilisé que conformément aux instructions du fabricant, sur la base des dispositions des Instructions de Service.
- Après avoir exécuté un sauvetage (arrêt de chute) le système doit être arrêté immédiatement, sa réutilisation est interdite. Avant sa remise en marche, le système soit subir une révision ponctuelle. Selon le constat de la révision l'ensemble ou une partie du système devra être remplacé.
- Au cas où le Manuel de Service Après-vente serait remplit, en cas de sa perte, ou en cas oú l'état du Manuel de Service est blessé, il convient de contacter le revendeur.

3.2 Application

- Les utilisateurs doivent avoir lu les Instructions de Service et se conformer strictement aux consignes de sécurité et instructions du fabricant en particulier avant la première utilisation du système. Le Manuel de Service Après-vente ne remplace pas les Instructions de Service. Veuillez étudier s.v.p. les Instructions de Service avant l'utilisation du système.
- Le hauteur de chute libre se calcule de la façon suivante: **déformation du dispositif d'ancrage en cas de sollicitation + indications du fabricant de l'équipement de protection individuelle utilisé avec élongation du câble + taille de la personne + distance de sécurité de 1 mètre.**
- En cas d'installation au-dessus de 1000 m, la distance entre les potelets doit être réduite de 30% et le relâchement du câble doit être augmenté de 30%.
- En cas de neige abondante, la surface du toit autour de l'installation de sécurité doit être nettoyée, ce qui signifie qu'afin d'assurer le fonctionnement sans entraves du système cette surface du toit ne doit pas être recouverte de neige.
- Il faut veiller à une utilisation conforme de chaque composant, y compris de l'équipement de protection individuelle, sinon le fonctionnement sûr du système de sécurité n'est pas garanti.
- La fixation au système de sécurité s'effectue toujours au moyen d'un mousqueton traversant un œillet mobile et doit être reliée à un équipement de protection individuelle selon les normes EN 361 (harnais) et EN 363 (système anti-chute).
- En cas de connexion d'une mousqueton par EN 362 sur le câble d'ancrage, ou en cas d'utilisation de la mousqueton d'un autre fabricant (si le ne bouge pas sur la tête surpassable) il est conseillé de prendre toutes les précautions nécessaires pendant reconnection. La distance nécessaire est min. 15 cm.
- En cas d'utilisation des équipements EPI par EN 360 ou EN 365-2 il est conseillé de prendre toutes les précautions nécessaires, il faut tenir compte les caractéristiques des équipements pour compter la hauteur de chute libre.
- ATTENTION! Lors d'une utilisation horizontale, veiller à n'utiliser que des longes de connexion prévues pour ce type d'usage et homologuées pour le bord du toit en question (bords tranchants, tôle à structure trapézoïdale, poutres métalliques, en béton, etc.).
- Les systèmes de sécurité ne doivent plus être utilisés si les forces de vent dépassent les conditions usuelles d'utilisation.
- Les enfants et les femmes enceintes ne doivent pas utiliser le système de sécurité.

Dans le Norm EN 795 l'exigence est ancré depuis 2012 que pour chaque systéme d'ancrage il est obligatoire de faire une documentation d'installation.
La documentation d'installation doit contenir les données détaillé sur le lieu d'installation, l'entreprise d'installation, l'installateurs responsables et sur les produits installés. Á coté de ca il y a besoin d'une procés-verbal d'autorisation (situé dans le Manuel de Service), que vérifie que l'installation était exécuté selon le plan d'Installation en particulier selon les dispositions du fabricant.
Il y a besoin d'un plan d'installation oú les positions des points d'ancrage sont marqués et une documentation photographique sur les étapes d'installation. Il faut effectué l'installation avec soin régardement les éléments du systéme que restent non-visible aprés le procés d'installation.
Si sur le lieu d'installation sont plusierus des toits-terasses et plusierus des systémes sont installés, il faut effectuer la documentation d'insallation pour chaque systéme.

4 Responsabilité du fabricant, garantie

- Le fabricant n'est pas responsable des défauts matériels du système si ceux-ci résultent d'une utilisation non conforme. Le fabraciant ne remplace que des composants endommagés ou défecteux. Dégradation naturelle, utilisation inadéquate, impact environnemental, mauvais fonctionnement causé par dégradation esthétique ne sont pas couvert par l'assurance du fabricant.
- Les circonstances d'installation ne sont pas connus par le fabricant, le fabricant ne prend aucun responsabilité pour des dommages et des blessures causés par l'utilisation inappropriée ou une mauvaise installation.
- Le système de sécurité antichute doit être entretenu régulièrement selon les instructions du fabricant pour préserver son fonctionnement optimal. S'il n'est pas entretenu à temps ou par un spécialiste autorisé par le fabricant, la responsabilité du fabricant quant à l'aptitude à l'emploi du système prend fin au terme d'un délai de 12 mois après la remise sans défaut du système au premier acquéreur, à moins qu'un contrat de maintenance ait été conclu avec le fabricant.
- La clause de non-responsabilité pendant une période supérieure à 12 mois s'applique lorsque les contrôles périodiques (annuels) nécessaires à la sécurité de l'utilisateur ne sont pas effectués ou le sont par des personnes qui ne sont pas autorisées ou formées par le fabricant.
- Au moins un contrôle doit avoir lieu tous les 12 mois. L'intervalle de contrôle à définir individuellement dépend des dispositions légales, de la fréquence d'utilisation et des conditions environnementales sur site (par ex. contamination chimique).
- L'ajout de pièces relevant de la sécurité au système RoofX® ne peut avoir lieu qu'avec des pièces originales du fabricant compatibles avec le système. L'utilisation de composants ou de connecteurs certes identiques mais provenant d'autres fabricants entraîne l'exclusion immédiate de la responsabilité du fabricant et la perte de la garantie.
- Lorsque le système n'est pas monté directement par le fabricant, mais par une autre entreprise de montage, tout recours en garantie et responsabilité dépassant le cadre du simple défaut matériel à l'encontre du fabricant s'annule.
- Après une chute, la déformation des différents composants du système conçus pour absorber l'énergie produite par la chute est prévisible. La chute d'un utilisateur entraîne l'annulation de tout droit à la garantie et au recours en responsabilité pour ces éléments et leurs raccordements. Le système doit être condamné pour prévenir toute réutilisation.

4.1 Conditions générales de la garantie

Le fabricant offre une garantie générale de fabrication de 60 mois pour la gamme de produits antichute RoofX® qui entre en vigueur à partir du jour d'achat du produit.

La garantie exclue les cas suivants:

- Les pertes de temps, l'inconfort, les coûts administratifs ou tout autre dommage consécutif à un défaut couvert par la garantie subi par le propriétaire/exploitant.
- Les réparations et les remplacements de pièces rendus nécessaire directement par l'une des raisons suivantes:
  - Usure résultant d'une utilisation appropriée.
  - Dommages et déformations résultant d'une négligence ou d'une utilisation inappropriée.
  - La révision/réinstallation obligatoire du système suite à son action de sauvetage (arrêt de chute).
- En cas de modification du système ou d'un de ses composants sans autorisation expresse du fabricant.
- Utilisation non recommandée, ou expressément interdite par le fabricant.
- Les caractéristiques physiques et médicales de l'utilisateur (avec une attention particulière à la limite de poids corporel): 130 kg/par personne et les dommages causés par une utilisation inappropriée.
- Les dommages résultant du fait, où le propriétaire / exploitant n'aura pas exécuté les contrôles nécessaires pour conserver le bon état du dispositif, et aura manqué à faire les réparations.
- Dans des cas comme: déformations dues aux impacts climatiques; usure normale; déformations esthétiques, etc.

Cas de perte de garantie, sans être exhaustif:

- Dommages survenus lors de l'installation du produit, installation non appropriée.
- Perte de fonctionnalité due à l'utilisation inappropriée du système installé, d'autres défauts:
- Modification ou détérioration de l'état, modification structurelle, perte de fonction du produit causée par un impact extérieur.
- Perte de fonctionnalité, modification structurelle causée par des dégâts naturels (foudre, etc.).
- Indications de réparation ou de montage non professionnel, traces d'intervention non autorisée, inappropriée sur le dispositif installé.

4.2 Durée de vie des systèmes

Les systèmes RoofX® ont une durée de vie maximale de 10 ans à partir de la date de l'installation professionnelle, s'ils sont utilisés dans un cadre professionnel approprié, dans des conditions optimales et en l'absence de dommages visibles.

La durée de vie attendue est plus élevée que la durée indiquée - en cas d'utilisation appropriée. Ces dispositions sont basées sur l'état actuel de la technique et sur les connaissances et l'expérience disponibles. Les indications relatives à la durée de vie du produit de construction ne sauraient être interprétées comme une garantie, mais uniquement comme un moyen d'exprimer la durée de vie attendue du produit du point de vue économique.

5 Accumulation du système, composants

5.1 RoofX® Single point d'ancrage unique

5.1.1 RoofX®-C Single

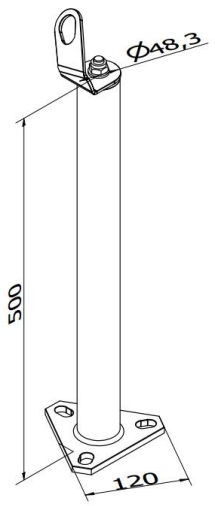

Potelet: RoofX®-C

Caractéristiques: Laine de roche - isolation thermique inkl. „Thermostop"
Directions des sollicitations: 360° (horizontal)
Matériaux: Acier inoxydable 1.4301 (tête, corps), IR/SBR Elastomerbasis (Thermostop)
Fixation: Béton C20/25 - C50/60
Hauteur standard: 500 mm
Longueurs spéciales sur demande (200-1000 mm)
Poids: 2,45 kg

5.1.2 RoofX®-W/T Single

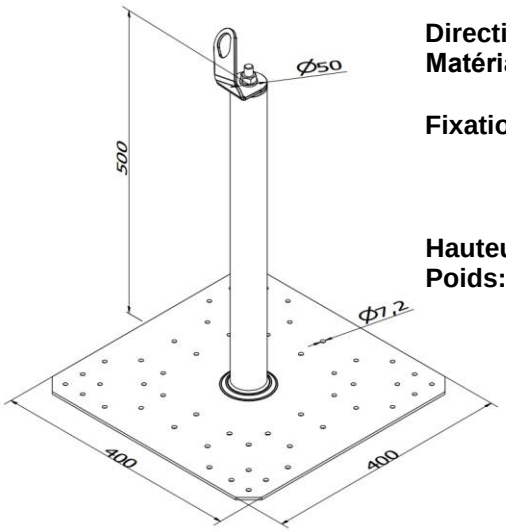

Potelet: RoofX®-W/T

Caractéristiques: Laine de roche - isolation thermique inkl. „Thermostop"
Directions des sollicitations: 360° (horizontal)
Matériaux: Acier inoxydable 1.4301 (tête, corps), IR/SBR Elastomerbasis (Thermostop)
Fixation: OSB3 plaque min. 22mm
Contre-plaqué min. 22mm
Bois de structure min. 22mm
Tôle trapézoïdale min. 0,75mm
Hauteur standard: 500 mm
Poids: 6,25 kg

5.1.3 RoofX® Single / Composant de point d'ancrage

DS Single tête Kit
Référence: 130936
Matériaux: Acier inoxydable 1.4301
Annex: M12 écrou autobloquant, rondelle élastique

5.2 RoofX® Glide ligne de vide

5.2.1 RoofX®-C Glide

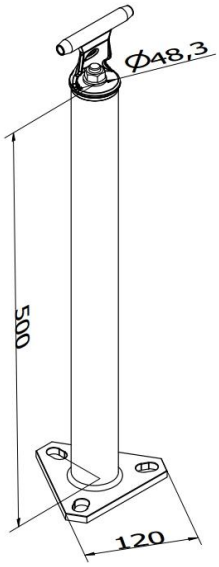

Potelet: RoofX®-C

Caractéristiques: Laine de roche - isolation thermique inkl. „Thermostop“
Directions des sollicitations: 360° (horizontal)
Matériaux: Acier inoxydable 1.4404 (tête), 1.4301 (corps), IR/SBR Elastomerbasis (Thermostop)
Fixation: Béton C20/25 - C50/60
Min. distance des potelets: 0,5 m
Distance optimal des potelets: 10 m *(max. 15 m)*
Hauteur standard: 500 mm
Longueurs spéciales sur demande (200-1000 mm)
Poids: 2,53 kg

5.2.2 RoofX®-W/T Glide

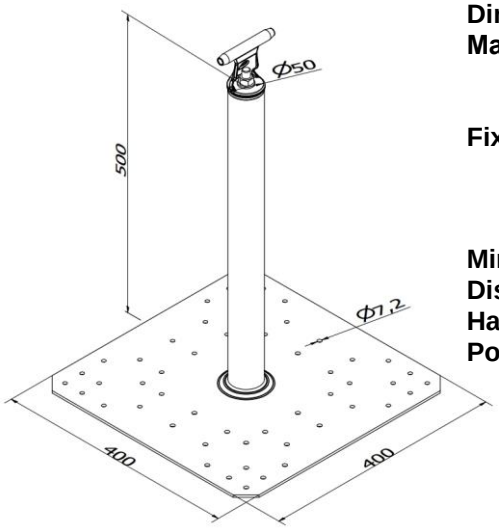

Potelet: RoofX®-W/T

Caractéristiques: Laine de roche - isolation thermique inkl. „Thermostop“
Directions des sollicitations: 360° (horizontal)
Matériaux: Acier inoxydable 1.4408 (tête), Acier inoxydable 1.4301 (corps), IR/SBR Elastomerbasis (Thermostop)
Fixation: OSB3 plaque min. 22mm
Contre-plaqué min. 22mm
Bois de structure min. 22mm
Tôle trapézoïdale min. 0,75mm
Min. distance des potelets: 0,5 m
Distance optimal des potelets: 8 m *(max. 10 m)*
Hauteur standard: 500 mm
Poids: 6,33 kg

5.2.3 RoofX® Glide / Composants de ligne de vie

DS Câble d'ancrage
Référence: 100268
Matériaux: Acier inoxydable 1.4404
Diamètre: Ø 8 mm (7 × 19)
Force de rupture: F = 33,4 kN

DS Glide tête Kit
Référence: 130937
Matériaux: Acier inoxydable 1.4408
Annex: M12 écrou autobloquant, rondelle élastique

DS Extrémité rectangulaire sertissable
Référence: 100354
Matériaux: Acier inoxydable 1.4404

DS DiaGlider-Fix (sans mousqueton)
Référence: 100471
Matériaux: Acier inoxydable
Application: Fixé sur câble, utilisable par 2 personnes.

DS Holder (optionel: début-, fin-, et T-connexion)
Référence: 100513
Matériaux: Acier inoxydable 1.4301

DS Cosse (optionel)
Référence: 100279
Matériaux: Acier inoxydable 1.4404
Dimensions: 58 x 38 mm

DS Tendeur de câble sertissable (optionel)
Référence: 100259
Matériaux: Acier inoxydable 1.4404
Longueur de réglage: 290 à 415 mm

DS Tendeur de câble sertissable (par système circonférentiel)
Référence: 100356
Matériaux: Acier inoxydable 1.4404
Longueur de réglage: 325 à 400 mm

DS Multi douille de machoire (optionel)
Référence: 100470
Matériaux: aluminium (corps), acier inoxydable (vis)

DS DiaGlider avec mousqueton
Référence: 100350
Matériaux: Acier inoxydable

5.3 Éléments de fixation, accessoires

5.3.1 Éléments de fixation RoofX®-C

M12x120 12/20 A4 vis, acier inoxydable
Référence: 130911
RoofX®-C Moyens de fixation Kit Béton
(3 pcs)

5.3.2 Éléments de fixation RoofX®-W/T, fixation sur bois

RoofX®-W/T vis Kit OSB plaque / bois
Référence: 130938
JT3-X-2-6,0x36 Vis inoxydable, autoperceuse, bi-métal
(28 pcs)

5.3.3 Éléments de fixation RoofX®-W/T, fixation sur tôle trapézoïdale

RoofX®-W/T vis Kit sur tôle trapézoïdale
Référence: 130935
B21 / LD3T 4.8x25 Vis autoperceuse
(24 pcs)

MNI-10-12 Screw Insulator séparateur de vis
En cas d'installation de **RoofX®-W/T** sur tôle trapézoïdale l'utilisation est obligatoire!
(24 pcs)

5.3.4 Manchon d'étanchéité

Référence: 130914
RoofX®-C et **RoofX®-W/T** manchon d'étanchéité
Variations: film bitumineux, EPDM

Référence: 130915
RoofX®-C et **RoofX®-W/T** manchon d'étanchéité
Variations: TPO

5.3.5 Mousqueton conseillé

Norme: EN362:2013
Max. diamètre: ∅ 12 mm

6 Support de montage

6.1 Hauteur de potelet et accumulation de couche

Il faut tenir compte l'épaisseur de couche pour choisir la hauteur optimale du potelet.

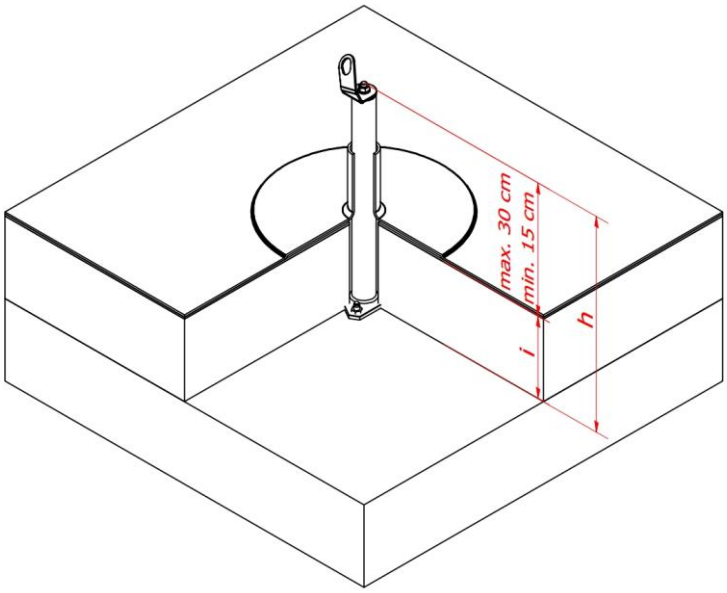

Calcul:
h - i = 15 - 30 cm

Example:

Accumulation de couche: **i = 340 mm**
(isolation + étanchéité)

Distance minimale: 150 mm

i + 150 = 490 mm

Hauteur optimale du potelet: **500 mm**

6.2 Support de montage

6.2.1 RoofX®-C

Classe de résistance:	C20/25 - C50/60
Norme:	EN 206-1/A2
Dimension de construction:	min. 1,0 m x 1,0 m
Épaisseur de construction:	min. 16 cm
Type de fixation:	mécanique, 3 pcs vis

Pour le propre fonctionnement il est conseillé d'utiliser les éléments recommandé de fixation par le fabricant.

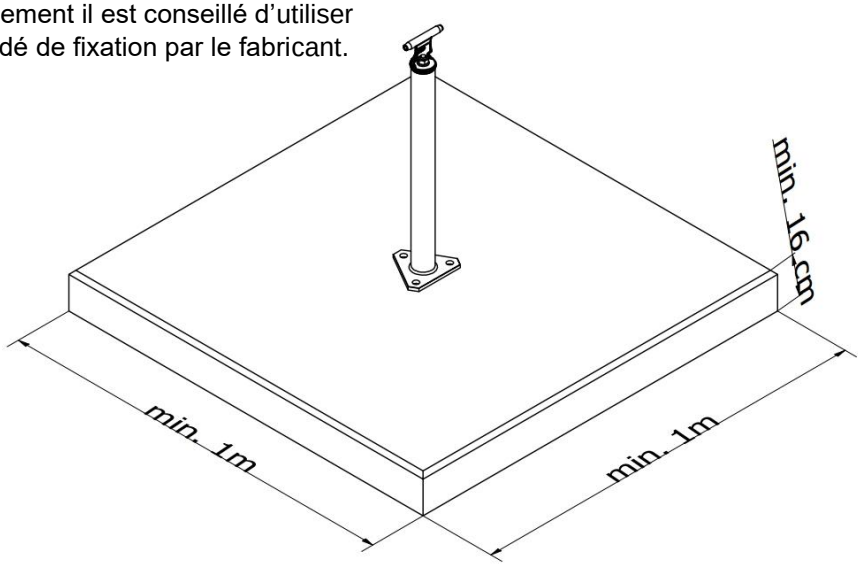

6.2.2 RoofX®-W/T application sur bois

Classe de résistance:	min. OSB3, min. C24
Norme:	EN 300, EN 338, EN 14081-1:2016+A1
Dimension de construction:	min. 1,0 m x 1,0 m
Épaisseur plaque:	min. 22 mm
L'espacement de chevrons:	max. 1,0 m
Numéro des chevrons sous la plaque:	min. 3 db
Type de fixation:	mécanique, avec vis autoperceuse

Pour le propre fonctionnement il est conseillé d'utiliser les éléments recommandé de fixation par le fabricant.

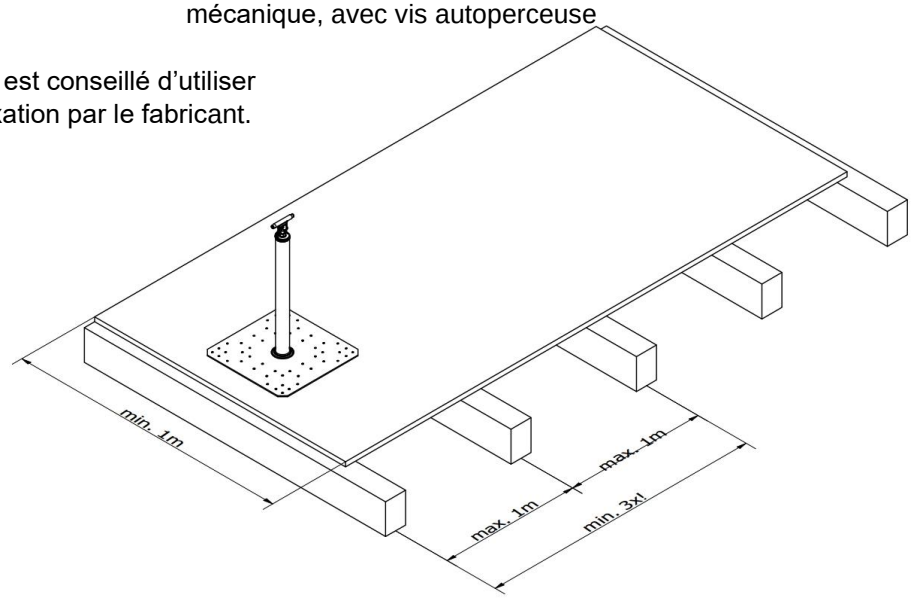

6.2.3 RoofX®-W/T application sur tôle trapézoïdale

Classe de résistance:	S280
Norme	EN 10346
Dimension de construction:	min. 3,0 m x 1,0 m
Épaisseur de construction:	min. 0,75 mm
Type de fixation:	mécanique, avec vis autoperceuse

Pour le propre fonctionnement il est conseillé d'utiliser les éléments recommandé de fixation par le fabricant.

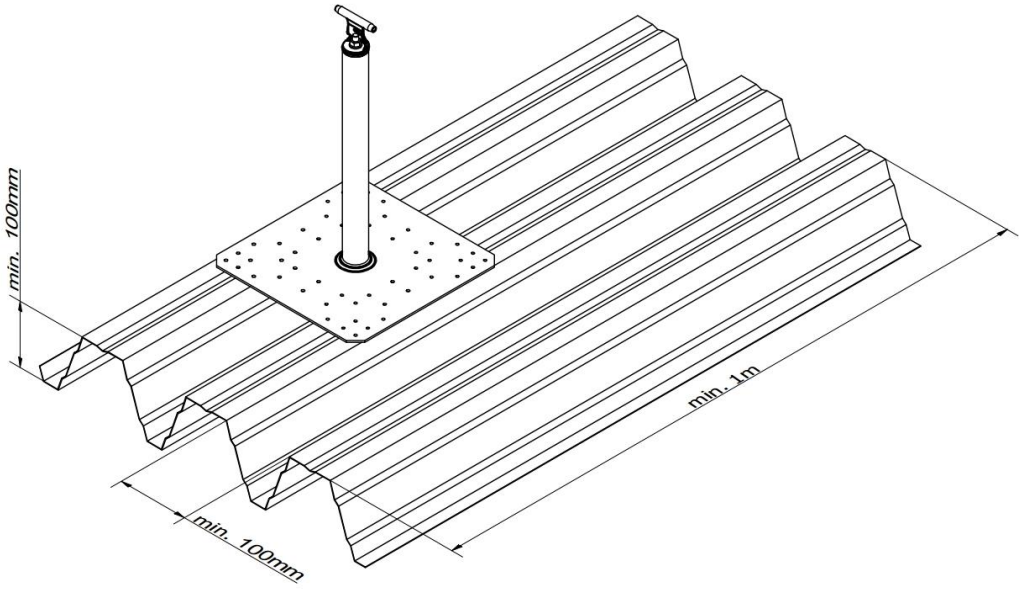

7 Documents

Le fabricant offre la documentation pour chaque système **RoofX®** attaché et en forme digitale et téléchargable. Il est conseillé d'enregistrer le système **RoofX®** installé sur le page **DIADEM® Online**. Pendant l'enregistrement le procés verbal d'autorisation est rélaisé, et l'inspection annuelle obligatoire du système peut être effectuée ici également.

Parts de la documentation:

- Instructions de Service
- Guide d'installation
- Manuel de Service (avec numéro de série):
    - Procés verbal d'autorisation (incluant documentation photo)
    - Protocol d'inspection
- Copie du certificat TÜV

La vignette de validité que renseigne les utilisateurs sur le bon état du système, doit être apposée durablement sur l'étiquette de contrôle.

Attention!

En l'absence d'un Manuel de Service Après-vente (carnet de suivi) correctement rempli, tenu à jour et validé l'état du système devient incontrôlable, son aptitude fonctionnelle ne peut plus être suivie ce qui écarte entièrement la responsabilité du fabricant pour les éventuels dommages, défauts et lésions causées.

L'Inspecteur doit coller la vignette de validation sur l'étiquette de contôle qui indique l'inspection réussie!

8 Données téchniques

Déviation et force maximale du câble (Température: 20 °C):

Systéme	Type	Test	Déviation [mm]	Max. force [kN]	Accumulation (Type + hauteur)
RoofX®-C	Single	Dynamique	5	12,15	Single 20
RoofX®-C	Single	Dynamique	412	6,66	Single 50
RoofX®-C	Single	Dynamique	900	10,84	Single 100
RoofX®-C	Glide	Dynamique	1725	6,54	Glide 50 + DiaSafe Ballasted (8m LINE)
RoofX®-C	Glide	Dynamique	2287	6,143	Glide 50 (15m LINE)
RoofX®-C	Glide	Dynamique	1486	6,118	Glide 20 (15m LINE)
RoofX®-W/T	Glide	Dynamique	2235	11,58	Glide 50 (10m LINE)
RoofX®-W	Single	Dynamique	458	10,68	Single 50
RoofX®-T	Single	Dynamique	482	10,85	Single 50
RoofX®-C	Single	Statique		23,94	Single 20
RoofX®-C	Glide	Statique		17,81 / 17,45	Glide 50 (15m LINE)
RoofX®-W	Single	Statique		21,00	Single 50
RoofX®-T	Single	Statique		21,61	Single 50

Attention à la hauteur de chute libre! La longueur du câble peut différer fortement selon les dates données du fabricant.

9 Montage

Se trouve dans le Guide d'installation!

10 Élimination

Ne pas jeter le système de sécurité avec les déchets ménagers. Collecter les pièces usagées conformément aux dispositions nationales et procéder à un recyclage respectueux de l'environnement.

11 Fabricant, certificat

Les systèmes **RoofX®** sont des dispositifs d'ancrage contrôlés et certifiés selon la norme EN 795:2012 par TUV Austria.

Zertifikat

Certificate

TÜV AUSTRIA

Nr.: 1832-1907-PSA19-022-Z

Baumusterprüfbescheinigung

Hersteller: APP Kft. Fehérvári út 75 H - 9028 Győr

Produkt: Persönliche Absturzschutzausrüstung – Anschlageinrichtungen Typ A/C

Typ: RoofX®-C

Beschreibungen: Zulässige Varianten – Siehe Anhang

Prüfgrundlagen: ÖNORM EN 795:2012 (ident EN 795:2012) CEN/TS 16415:2013 ÖNORM EN 365:2004 (ident EN 365:2004)

Bemerkungen: Siehe Anhang

Hiermit bestätigt die TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH, dass das oben angeführte Produkt den grundlegenden Sicherheits-Anforderungen entspricht. Grundlage dieses Zertifikates ist das zur Prüfung und Zertifizierung vorgelegte Prüfmuster und die technische Dokumentation.

01.07.2019 Datum | Ing. Georg Gottschlich Geprüft | Dipl.-Ing. Georg Sonntag Freigegeben | 30.06.2024 Gültig bis

TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH Deutschstraße 10 A-1230 Wien

Bescheinigung

Certificate

TÜV AUSTRIA

Nr.: 1844-1907-PSA19-023-Z

Baumusterprüfbescheinigung

Hersteller: APP Kft. Fehérvári út 75 H - 9028 Győr

Produkt: Persönliche Absturzschutzausrüstung – Anschlageinrichtungen Typ A/C

Typ: „RoofX®-W/T"

Beschreibungen: Zulässige Varianten – Siehe Anhang

Prüfgrundlagen: ÖNORM EN 795:2012 (ident EN 795:2012) CEN/TS 16415:2013 ÖNORM EN 365:2004 (ident EN 365:2004)

Bemerkungen: Siehe Anhang

Hiermit bestätigt die TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH, dass das oben angeführte Produkt den grundlegenden Sicherheits-Anforderungen entspricht. Grundlage dieses Zertifikates ist das zur Prüfung und Zertifizierung vorgelegte Prüfmuster und die technische Dokumentation.

17.07.2019 Datum | Ing. Georg Gottschlich Geprüft | Dipl.-Ing. Georg Sonntag Freigegeben | 30.06.2024 Gültig bis

TÜV AUSTRIA SERVICES GMBH Deutschstraße 10 A-1230 Wien

Copyright:
DIADEM®, **DiaSafe®** et **RoofX®** sont marques déposées. L'utilisation des images, textes et illustrations figurant dans cette publication requiert l'autorisation écrite de l'éditeur et une attribution.

Fabricant et fournisseur des produits RoofX® et DiaSafe®:

APP Kft.
H-9028 Győr
Fehérvári út 75.
Phone: +36 96 512 910
Fax: +36 96 512 914
info@diadem.com
www.diadem.com

APP Dachgarten GmbH
Jurastrasse 21
D-85049 Ingolstadt
Phone: +49 841 370 9496
Fax: +49 841 370 9498
info@grundach.com
www.diadem.com